

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53-343-1925 Commissions.

n° 53-343-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 juin 1925

Numéro JO

n° 343 du 30/06/1925

Date du numéro

30 juin 1925

TEXTE INTÉGRAL

le tableau d'avancement prévu à l'article 12 de l'arrêté du 9 avril 1920, sera établi par le Conseil prévu par l'article du décret du 2 mars 1912, pour la formation du tableau d'avancement du personnel métropolitain des brigades.